

## DOCUMENTS

*à joindre obligatoirement lors de la demande d'inscription de votre enfant aux services périscolaires municipaux élémentaire et maternelle*

1. **Dossier de demande** d'inscription ci-joint complétée.
2. **Attestation d'emploi (jours et horaires détaillés)** de chacun des parents datée du mois en cours ou précédent la demande d'inscription aux services municipaux seulement pour les **enfants inscrits à l'accueil périscolaire de l'école maternelle**.
2. bis : **Autres cas**
  - Pour les parents demandeurs d'emploi, attestation de droits Pôle Emploi.
  - Pour les parents en formation, une attestation du centre de formation agréé précisant la durée de la formation.
  - Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur.
  - Dans tous les autres cas, tous documents attestant de l'opportunité d'une demande d'inscription.
3. **Attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile** pour l'enfant, année scolaire 2018 /2019.
4. Pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire des écoles maternelle et élémentaire **Attestation de prestations familiales** mentionnant le quotient familial, datée de moins de 3 mois.
5. **Dernier avis d'imposition sur le revenu** pour les enfants inscrits au restaurant scolaire
6. **Demande de prélèvement automatique** complétée et signée accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB) pour régler les factures relatives aux services municipaux de Créon (restaurant municipal et accueil périscolaire) **A retirer au Service Enfance et Jeunesse ou téléchargeable sur le site de la Mairie de Créon**
7. **Copie complète du livret de famille. En cas de séparation ou de divorce, copie du jugement ou de l'ordonnance du Juge aux Affaires Familiales.**
8. **En cas de mise en place d'une garde alternée, joindre le planning sur l'année scolaire signé par les parents.**
9. **Copie des pages de vaccination du carnet de santé (vaccination DT Polio à jour).**

**Service Enfance et Jeunesse**, Mairie de Créon 50, Place de la Prévôté, 33670 Créon, chaque jour scolaire (lundi, mardi, vendredi) de 8h30 à 11h30 et 14h30 à 17h30 et le mercredi 08h30 à 12h30.

**Date limite du dépôt du dossier : 10 juillet 2018**

**Pour toute information complémentaire ou démarche administrative, joindre le Service Enfance et Jeunesse - Mme MONDETEGUY Hélène -**  
☎ 05 57 34 54 68 - email - periscolaire@mairie-creon.fr

Tout enfant non inscrit ne pourra accéder aux services périscolaires municipaux de Créon